

---

## PARTIE NON OFFICIELLE

---

CAUSERIE DE LA SEMAINE

### LE PÉCHÉ VÉNIEL

#### RÉMISSION DU PÉCHÉ VÉNIEL

Cette rémission a lieu d'une manière générale par les actes contraires.

Le péché véniel a sur la charité un double effet : a) en ralentir la ferveur et en appesantir le mouvement, b) en rendre les actes moins nombreux et moins généreux, mais il ne produit pas de tache à proprement parler. Par conséquent tout mouvement d'amour ou de contrition amoureuse qui nous porte plus vivement vers Dieu, tout acte un peu généreux de charité ou de vertu inspiré par la charité, suffit à effacer tous les péchés véniels, car le retardement de l'amour et la faiblesse de ses actes, qui sont l'essence du péché véniel, sont réparés et effacés par les actes contraires de ferveur et de générosité.

Cet acte contraire qui suffit à la rémission du péché véniel relève-t-il de la charité parfaite, ou de l'attrition ? Voilà une question assez difficile à résoudre, mais nous croyons que l'acte d'attrition suffit ; celui qui est inclus dans la pénitence virtuelle que nous expliquerons bientôt. (1)

Cette rémission se fait sans infusion de grâce habituelle, car l'âme la possède déjà et c'est pour cela que le péché véniel est réparable de soi, n'étant opposé qu'aux actes de ferveur de la charité ; en d'autres termes, étant l'acte d'un sujet qui n'est pas actuellement tout ce qu'il devrait être par rapport à la fin, sans que toutefois l'ordre à cette fin soit formellement renversé (Pègues, VIII, p. 511). Il faut cependant pour toute rémission de faute

(1) Évidemment, un acte d'amour parfait obtiendra infailliblement la rémission du péché véniel, dans ces mêmes conditions, et même nous pourrions croire qu'il obtient la remise totale des peines temporelles dûes à ces péchés qui sont effacés par l'amour parfait. (Rouvier, *A la conquête du ciel*, p. 57).